

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 552 nommant président ad hoe du tribunal supérieur d'appel M. Bonneville, directeur de l'Office des changes,

n° 552

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904 et 27 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 22 août 1925 déterminant le statut de la magistrature coloniale

Vu l'absence du président du tribunal supérieur d'appel et la nécessité de juger les affaires pendantes devant le tribunal supérieur

Sur la proposition de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

M. Bonneville (Jacques), directeur de l'Office des changes, docteur en droit, est nommé président « du tribunal supérieur d'appel pour juger les affaires après Affaires correctionnelles. Lipa Zabrovskv et Ickack Yzevntzki détenus : infraction au décret du 2 février 1955 modifié par les décrets du 12 octobre 1955 et du 12 mai 1957 concernant les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis, Chambre du Conseil Demande en réhabilitation du sieur Mohamed Daleita. Avant d'entrer en fonctions M. Bonneville (Jacques) prôtera le serment prescrit par la loi devant M. le Gouverneur,

le gouverneur P.

H SIRIEX